

# Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Juriste adjoint, P-2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 5 octobre 2017  
DATE DE PUBLICATION : 6 septembre 2017  
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Bureau du Procureur  
LIEU D'AFFECTATION : Arusha  
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 17-LEG-RMT-84802-R-ARUSHA (R )

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

## Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Bureau du Procureur du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), à la division d'Arusha. Le titulaire du poste travaille sous la supervision du Responsable/juriste hors classe et des juristes.

## Fonctions et responsabilités

Le titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- En consultation avec le Responsable et/ou le juriste hors classe et les juristes, il traite de questions de droit pénal.
- Il procède ou participe à la préparation de documents juridiques relatifs aux affaires en cours ou achevées ou aux activités de recherche. Il effectue des recherches et des analyses juridiques approfondies ; il prépare des avis juridiques et des mémoires sur diverses questions de droit international pénal ainsi que des études, des rapports et de la correspondance.
- Il examine et analyse des documents juridiques ou autres et rédige des rapports y afférents à l'intention du Bureau du Procureur.
- Il procède à l'examen des actes d'accusation dressés contre des accusés toujours en fuite et des pièces qui y sont jointes, suivant les instructions.
- Il facilite les recherches liées aux affaires pour les procureurs et les enquêteurs de passage et procède ou participe à la préparation des réponses aux demandes des autorités nationales. Il répond aux demandes adressées par le public, les établissements universitaires, les chercheurs ou autres.
- Il supervise les recherches de documents à communiquer et examine les documents identifiés en vue de leur communication à la Défense.
- Il rédige à l'intention des archivistes des conseils relatifs aux documents, au recueil des éléments de preuve du Bureau du Procureur et aux demandes de recherches liées aux affaires.
- Il aide ses supérieurs à assurer la coordination des conférences diplomatiques, des commissions, des comités, des groupes de travail, des groupes d'expert et d'autres organes, notamment par la préparation de documents d'information, de résumés des questions examinées et des opinions exprimées par les délégués, de rapports de réunion, etc.
- Il assiste aux audiences et plaide devant le Mécanisme, en tant que de besoin.
- Il collabore et apporte son soutien aux travaux de la division du TPIY, le cas échéant.
- Il s'acquitte d'autres fonctions que lui confie le Responsable/juriste hors classe et les juristes.

## Compétences

- **Professionnalisme** — Connaissance des principes, concepts et procédures juridiques nécessaires à l'étude, à l'examen et au traitement de divers documents juridiques et aptitude à la mettre en pratique. Bonne connaissance du droit pénal international (matériel et procédural), en particulier dans le contexte du TPIR et/ou du TPIY. Connaissance de divers outils de recherche juridique (électroniques/en ligne) et aptitude à rechercher et analyser des informations sur de nombreuses questions juridiques. Aptitude à interpréter et appliquer des instruments juridiques, à produire et présenter des résultats, recommandations et avis de façon claire et concise. Aptitude à rédiger des documents juridiques et à travailler sous pression. Aptitude à tenir un raisonnement juridique pertinent dans le cadre des travaux confiés. Le titulaire du poste dispose d'une expérience professionnelle et sait travailler efficacement dans un cadre multiculturel. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise.
- **Communication** — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral et à l'écrit ; il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut ; il pose les questions nécessaires pour obtenir des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue ; il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public cible ; il partage l'information et tient les intéressés au courant.
- **Esprit d'équipe** — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et compétences ; il est prêt à apprendre au contact des autres ; il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier ; il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si

# Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

celles-ci ne cadrent pas toujours avec son point de vue ; il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité en cas d'échec.

---

## QUALIFICATIONS

### Formation :

Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) en droit. L'admissibilité à l'exercice du droit dans un système juridique national est indispensable. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur. Des études universitaires supérieures en droit pénal ou en droit international seraient un atout.

### Expérience professionnelle :

Au moins deux (2) années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique, assortie d'une progression des responsabilités, dans un cadre national ou international, en particulier dans le domaine du droit pénal, international ou humanitaire.

### Connaissances linguistiques :

La maîtrise (à l'oral comme à l'écrit) de l'une des langues de travail du Mécanisme, à savoir l'anglais ou le français, est exigée ; la connaissance de l'autre langue serait un atout.

### Méthode d'évaluation :

Les candidats présélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

---

### Remarque spéciale :

Les membres du personnel de l'ONU actuellement en exercice à des postes de catégories G et FS et qui remplissent les conditions requises sont autorisés à postuler à titre exceptionnel. S'ils sont sélectionnés, certaines conditions s'appliqueront. Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget. La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. \*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

### REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

---

### Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

### Considérations générales

Les candidats devront satisfaire aux conditions fixées à l'article 101, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies et aux critères requis pour occuper le poste. L'ONU est résolue à appliquer les critères les plus stricts en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité pour l'ensemble de ses personnels notamment, mais sans s'y limiter, le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Un contrôle pourra être effectué sur la base de ces critères notamment, mais pas exclusivement, pour vérifier si les candidats ont commis, ou sont présumés avoir commis des infractions pénales et/ou des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. (Charte des Nations Unies : chapitre 3, article 8.) Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour obtenir des instructions plus détaillées, ils peuvent se référer au document intitulé « Procédure de dépôt de candidature » (*The Application Process (French)*) et au manuel d'instruction pour le candidat (*Instructional Manual for the Applicant*, en anglais uniquement), accessibles en cliquant sur l'hyperlien « Manuels » en haut à droite de la page d'accueil d'Inspira.

---

# Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Les candidatures sont présélectionnées automatiquement en fonction des critères d'évaluation publiés dans l'avis de vacance de poste sur la base des informations fournies dans la candidature. Les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes concernant leurs qualifications, notamment au sujet de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances linguistiques. Les candidats doivent garder à l'esprit que toute candidature incomplète ou inexacte est susceptible d'être rejetée. La présélection et l'examen des candidatures seront réalisés sur la base des informations fournies par le candidat. Les candidatures ne pourront pas être modifiées après leur envoi. Les références communiquées par les candidats dont la sélection est envisagée feront l'objet de vérification.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à minuit (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

---

## COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---